

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Approbation du montant des cotisations pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale adhérents**

**Délibération n° CA-2015-21**



Date de convocation : 4 décembre 2015

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes (Présente de 9h00 à 10h15)
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

Excusés :

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2

**- Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Président de la Communauté de Commune de l'Orée de Puisaye (Présent de 9h00 à 10h15)
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Jean-Claude LEMAIRE, représentant de la Communauté de Commune du Serein (Présent de 9h00 à 10h15)
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Jean CONSEIL, Maire de Villemer

Vu l'article 6 des statuts prévoyant le paiement d'une cotisation par les membres adhérents,

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que le tarif de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° CA-2015-03 du 8 juillet 2015 qui fixait pour les collectivités éligibles les cotisations annuelles des adhérents comme suit :

- pour les communes : 1,20 € par habitant ou 0,48 € si l'E.P.C.I. dont dépend la commune est également adhérent
- pour les E.P.C.I. : 1,20 € par habitant
- pour le Département : 290 000 €

Considérant les demandes de Syndicats Intercommunaux d'assainissement, d'eau potable ou des deux domaines, les cotisations annuelles pour ces entités peuvent être arrêtées respectivement à :

- 0,12 € et 0,24 € par habitant pour un Syndicat qui œuvre pour 1 ou 2 domaines

La population prise en compte est la dernière population totale recensée.

Considérant les demandes d'adhésion de Syndicats Intercommunaux qui œuvrent dans des domaines techniques autres que l'assainissement ou l'eau potable, il est proposé de reprendre la formulation pour ces cotisations comme suit :

- 0,12 €, 0,24 € et 0,36 € par habitant pour un Syndicat qui œuvre dans un, deux ou trois domaines techniques, et ce quels que soient les domaines techniques.

**Le Conseil d'Administration  
approuve, à l'unanimité cette modification.**

Le Président  
de l'Agence Technique Départementale

*A. Vellier*

- Transmis au représentant de l'Etat le : .....